

Milquet : ne touchez pas aux profs !

La ministre de l'Education écrit au ministre des Pensions et l'exhorte à préserver le régime des retraites des enseignants.

L'école est en ébullition. Relativement épargnés par leur pouvoir de tutelle, les enseignants sont directement visés par les projets du gouvernement fédéral. Si les enseignants sont exposés aux mesures touchant l'ensemble des Belges (saut d'index...), ils sont aussi, comme fonctionnaires, menacés par les restrictions ciblant les retraites de la Fonction

publique. Et dans l'aventure, en prime, ils risquent de perdre les régimes préférentiels qui tenaient compte de la spécificité de leur carrière. A l'addition, les professeurs devraient travailler de 6 à 7 ans de plus pour toucher une pension moindre.

Les profs sont mécontents. Leur ministre aussi. Jeudi, Joëlle Milquet (CDH) a écrit à Daniel Bacquelaine (MR), ministre

fédéral des Pensions.

La ministre de l'Education va demander à le rencontrer au plus vite pour qu'il revoie sa copie et renonce à des projets qu'elle juge « *peu acceptables* » et « *incompatibles* » avec les spécificités d'un métier enseignant « *que l'on peut qualifier de lourd à bien des égards* ». ■

ACQUIS SOCIAUX

Ruée en vue sur le crédit-temps

A partir du 1^{er} janvier, les personnes qui demandent un crédit-temps sans motif ne bénéficieront plus d'allocations. Par ailleurs, l'âge du crédit-temps de fin de carrière reculera de cinq ans.

Objectif : échapper aux réformes Michel

- ▶ Les profs veulent conserver leurs conditions de départ. Joëlle Milquet les soutient.
- ▶ Les dossiers de crédit-temps et de prépensions s'accumulent.

les profs Milquet prie le ministre des Pensions de revoir sa copie

Les écoles sont en ébullition. Mercredi et jeudi, les enseignants ont observé un arrêt de travail d'une heure pour analyser les restrictions qui les visent.

Ces mesures émanent essentiellement du pouvoir fédéral et concernent essentiellement les pensions (*Le Soir* de mercredi).

Et l'offensive est telle que Joëlle Milquet (CDH), ministre de l'Education, a écrit jeudi à Daniel Bacquelaine (MR), le ministre fédéral des Pensions. Dans ce courrier, que nous avons pu lire en soirée, la centriste exprime « *sa plus vive inquiétude* » et appelle son collègue du fédéral à lever le pied.

Pour Milquet, les projets du fédéral vont aboutir à « *un allongement excessif* » de la carrière enseignante et, mécaniquement, à une raréfac-

tion des postes pour les jeunes.

Elle écrit : « *Comme vous le savez, le métier des enseignants du fondamental, qui doivent gérer toute la journée des classes d'enfants de 2,5 à 12 ans, ou celui des enseignants du secondaire, devant faire face à des classes regroupant de nombreux jeunes aux parcours et besoins de plus en plus diversifiés, est un métier que l'on peut qualifier de lourd à bien des égards.* » Et ce métier « *mérite des aménagements de fin de carrière* » jugés « *incompatibles* » avec les projets du fédéral.

Ces projets, Milquet les détaille dans son courrier. Il y a le passage de la pension anticipée à 63 ans, et de la pension à 67 ans. Il y a l'effacement de la « *bonification du diplôme* » - actuellement, pour l'en-

seignant, les années d'études sont assimilées à des années de travail. La seule suppression de ce régime, dit Milquet, « *entraînera un allongement de carrière de 2, 3 ou 4 ans* ». Et si on la cumule avec d'autres mesures, la carrière de l'enseignant, pour être complète, devra s'allonger de 6 ou 7 ans.

Milquet dénonce aussi le projet de supprimer l'allocation de l'Onem accordée aux travailleurs qui prennent une « *interruption de carrière sans motif* » (pour souffler). Selon la CSC, dix mille profs (dont 4.000 francophones) sont en interruption de carrière, souvent à temps partiel et ce, dit Milquet, « *pour alléger les fins de carrière.* »

La ministre note enfin que le pouvoir d'achat des profs sera « *fortement atteint* » - notamment par

la modification du calcul de leur retraite : prise en compte du salaire, non plus des dix dernières années mais de l'ensemble de la carrière.

« L'addition de ces mesures touche de plein fouet le public-cible enseignant qui mérite plus de considération et une autre prise en compte de la difficulté de son métier ainsi que de sa fin de carrière. »

Milquet souhaite un « rendez-vous urgent » avec Bacquelaine pour « éviter l'avalanche de ces mesures peu acceptables. »

On verra vite la réaction de Bac-

quelaine à ce courrier. En attendant, on notera que c'est la première prise de bec, franche et directe, entre la suédoise et un pou-

voir fédéré – la Communauté française en l'espèce, barrée par une majorité PS-CDH.

Dans l'épreuve de force qui s'engage, Milquet dispose d'un argument : la... colère des enseignants, terriblement brûlants.

« Les arrêts de travail de mercredi et jeudi ont récolté un succès qui dépasse nos espérances », signalait

Eugène Ernst (CSC) jeudi soir. Pascal Chardome (CGSP) prolongeait en notant que les actions de jeudi ont drainé davantage de monde encore que celles de la veille.

Les enseignants participeront à la manif nationale du 6 novembre et à la grève générale du 15 décembre programmée par les syndicats interprofessionnels. Mais si Bacquelaine n'adoucit pas sa copie, il est probable qu'ils ne devraient pas en rester là. ■

PIERRE BOUILLON

« Le métier des enseignants (...) est un métier que l'on peut qualifier de lourd à bien des égards »

LETTRE DE JOËLLE MILQUET
À DANIEL BACQUELAINE

crédit-temps La ruée avant qu'il ne soit trop tard

L'Office national de l'emploi s'attend à voir les demandes de crédit-temps augmenter très fortement dans les jours qui viennent. *« Il y a fort à parier que ce sera le boom, dit Daniel Boulot, chargé de communication pour les interruptions de carrière et les crédits-temps à l'Onem. Car beaucoup de personnes se sont adressées à nous pour savoir si elles conserveront leurs droits si elles introduisent un dossier rapidement. »* Cependant, l'Onem montre une certaine prudence. *« Il est toutefois trop tôt pour affirmer de manière certaine qu'il y aura une forte augmentation, car nos statistiques sont encore de vision chiffrée de la situation. »*

Le gouvernement Michel a en fait

apporté deux modifications importantes au régime des crédits-temps. A partir du 1^{er} janvier prochain, les personnes qui demandent un crédit-temps sans motif ne bénéficieront plus d'allocations. Ils pourront encore interrompre leur carrière, mais sans soutien financier.

« Beaucoup s'inquiètent de savoir s'ils bénéficieront encore de leurs droits »

L'ONEM

D'autre part, à la même date, l'âge du crédit-temps de fin de carrière reculera de cinq ans. Actuellement, les personnes de plus de 55 ans peuvent passer à mi-temps ou quatre cinquièmes et toucher une allocation. Dès janvier prochain, il

faudra attendre 60 ans.

Beaucoup de salariés se renseignent donc actuellement pour mesurer l'opportunité d'introduire rapidement une demande, afin de conserver les allocations dans le crédit-temps ordinaire, ou de pouvoir partir dès 55 ans et non 60 ans.

Suite à l'annonce de ces mesures il y a quinze jours, les bureaux de l'Onem ont en fait été particulièrement sollicités. *« Il y a énormément de personnes qui se renseignent auprès de nos bureaux à travers le pays, que ce soit par téléphone, par mail ou en nous rendant visite. Beaucoup s'inquiètent de savoir s'ils bénéficieront encore de leurs droits. »*

L'accord de gouvernement

**n'est pas très précis,
et les textes organisant ces
réformes ne sont pas prêts**

Les secrétariats sociaux ont, eux aussi, enregistré des demandes, même si les questions sont moins nombreuses que pour les prépensions. Et ils s'attendent tout autant à voir les dossiers affluer avant que les modifications législatives entrent en vigueur. « *Je m'attends à ce que beaucoup de demandes soient introduites avant le 1^{er} janvier*, dit Sigrid Grauls, conseillère

juridique chez Securex. *Concernant le crédit-temps de fin de carrière, le report de cinq ans est une mesure qui a un impact important, et qui va sans doute provoquer des demandes importantes avant le changement de législation.* »

Les organisations concernées sont toutefois bien en peine de dire précisément à leurs clients si ils auront, ou non, droit à leurs allocations ou à leur crédit-temps. Car l'accord de gouvernement n'est pas très précis et les textes législatifs qui mettent en œuvre ces réformes

ne sont pas encore prêts. « *Il y a une inconnue*, dit Daniel Boulot. *On ne sait pas exactement quel acte doit être posé avant le 1^{er} janvier prochain. Faut-il que la demande soit introduite auprès de l'employeur avant cette date ? Ou est-ce l'envoi de la demande par l'employeur à l'Onem qui doit encore être faite cette année ? Ou est-ce la date à laquelle le crédit-temps débute ? Nous ne savons pas encore quel critère va être pris en compte.* » ■

BERNARD DEMONTY**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE****La gronde se propage aux fonctionnaires**

Il fallait s'y attendre : la mauvaise humeur qui enflamme les écoles commence à toucher le ministère de la Communauté française. On a appris jeudi que les agents du service décentralisé de Charleroi ont déposé un préavis d'actions. Ces fonctionnaires s'occupent de la fixation et la liquidation des traitements (services FLT) des 8.000 Hennuyers qui enseignent dans le réseau de la Communauté. Soutenus par le front commun, ils dénoncent la gestion de leur centre (sous-effectifs, « malaise général », etc.) et s'inquiètent des mesures d'économies du budget 2015. Pour 2015 et 2016, la Communauté ne remplacera qu'un départ naturel sur cinq et le FLT, n'étant pas considéré comme un « service continu », n'échappera pas à la purge. « *On sort déjà d'un régime avec un remplacement sur trois* », rappelle Xavier Lorent (CSC- Services publics). Un contact est prévu ce vendredi entre les agents de Charleroi et les responsables du ministère. A l'issue de celui-ci, les agents verront s'ils passent à l'action ou non. (P.Bn)